

CONSEIL SYNDICAL
LUNDI 10 OCTOBRE 2022 A 11H00
COMPTE RENDU

Ordre du jour

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT	2
2. DESIGNATION D'UN REMPLAÇANT D'UN MEMBRE DU CONSEIL SYNDICAL SUITE A DEMISSION AU COLLEGE N°2	2
3. POINT D'INFORMATION PROJET D'ACTUALISATION DES SERVICES ET DES TARIFS	2
4. POINT D'INFORMATION : ETAT DES LIEUX DES ASSURANCES DES BATIMENTS ET FLOTTE DE VEHICULES	2
5. PROJET DATACENTER : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE LANCER UN MARCHÉ PUBLIC POUR TRAVAUX	3
6. POINT D'INFORMATION DOSSIER ERP	4
7. POINT D'INFORMATION : CONGRES DES MAIRES	4
8. POINT RH	4
9. POINT D'INFORMATION : ELECTIONS I.R.P DU SYNDICAT MIXTE	4
10. DESIGNATION D'UN REMPLAÇANT D'UN MEMBRE SUPPLEANT DU CONSEIL SYNDICAL SUITE A DEMISSION AU COLLEGE N°1	4
12. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR LA SIGNATURE DE LA VENTE DU BATIMENT DE PRIVAS PROPRIETE DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN	5
13. POINT DIVERS	6

Les membres du Comité Syndical se sont réunis, faute de quorum le 20 septembre 2022, en seconde séance le lundi 10 octobre 2022 à 11h00 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérien, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme Bernard en date du vendredi 30 septembre 2022.

Présents : Madame, Monsieur, Jérôme BERNARD, Stella BSERENI, Martine CARRIER, Fabiano CHIARUCCI, Pascale DARDIER, Khalid ESSAYAR, Jérôme LEBRAT, Jean-Yvon MAUDUIT, Gilbert MOULIN, FRANCOIS Patrick, Christelle REYNAUD, Bruno SENECLAUZE.

Présent en visioconférence : Monsieur Christophe MONTBLANC

Excusés : Madame, Monsieur, Mickaël BOUCHARDON, Claude BRUN, Stella BSERENI, Antoine CAVROY, Jean-Luc CHAUMONT, Sylvette DAVID, Philippe DELAPLACETTE, Patrick GAUTHIER, Gérard GRIFFE, Jean-Michel LAMBERT, Noëlle LAVILLE, Grégory MAZET, Gilbert PETITJEAN, Danielle RAMENIRI, Yves RUILIERE.

Absents : Madame, Monsieur, Francis BARRY, Solange BERGERON, Laëtitia BOURJAT, Clément CHAPEL, Antoine DOS ANTOS, Aurélien FERLAY, Jean-Marie FOUTRY, Fabrice LARUE, Pierre MAISONNAT, Driss NAJI, José ORENES LERMA, Gérard ROBERTON, Josiane SANCHEZ, Max TOURVIEILHE.

Procurations :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD,
- Me Danielle RAMERINI donne pouvoir à Christelle REYNAUD
- M. Gregory MAZET donne pouvoir à Stella BSERENI

Assistaient en tant qu'invités : Mesdames et Messieurs Aïda BOYER, Victoria BRIELLE, Frédéric JACOUTON

Secrétaire de séance désignée : Stella BSERENI

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le président invite les membres du bureau syndical à approuver le compte rendu du :

- Bureau Syndical du 7 juin 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. DESIGNATION D'UN REMPLAÇANT D'UN MEMBRE DU CONSEIL SYNDICAL SUITE A DEMISSION AU COLLEGE N°2

Il apparait suite à des changements de nominations d'élus issus du collège n°2, que les membres du Conseil Syndical doivent procéder à l'installation d'un nouveau conseiller syndical. Pour mémoire Collège n°2 est composé des délégués des syndicats de communes et autres.

Rappel des statuts :

Selon les statuts du Syndicat Mixte, art. 7.1 « En cas de vacance définitive d'un poste de membres du Comité Syndical en cours de mandat, celui-ci pourra pourvoir à son remplacement en procédant à une nomination provisoire parmi les adhérents afin que la représentativité de tous les collèges soit assurée entre deux assemblées.

La nomination provisoire ne deviendra définitive qu'après la ratification de l'assemblée suivante par un vote à main levée.

Pendant la période transitoire, le nouveau membre du Comité Syndical ne pourra être élu au Bureau Syndical.

(...) »

Un nouveau représentant de la Communauté de communes Annonay Rhône Agglo en la personne de Monsieur Christian MASSOLA devient membre titulaire au sein du Syndicat Mixte Numérian en remplacement de Monsieur Yves RULLIERE (délibération n° 2022-323 en date du 15 septembre 2022).

Les élus approuvent cette désignation pour délibération en conseil syndical à l'unanimité.

3. POINT D'INFORMATION PROJET D'ACTUALISATION DES SERVICES ET DES TARIFS

Un travail est mené par l'ensemble de l'équipe afin de reprendre la grille des tarifs.

Un travail est mené par l'ensemble de l'équipe afin de reprendre la grille des tarifs. Un travail est mené par l'ensemble de l'équipe afin de reprendre la grille des tarifs. Ce travail a été mené conjointement avec M. Jean-Luc Chaumont. Il s'agit d'actualiser et uniformiser les tarifs qui ne l'ont pas été depuis plusieurs années. Les travaux engagés sont à finaliser. Ces nouvelles tarifications pourraient être proposées à l'application pour 2023.

4. POINT D'INFORMATION : ETAT DES LIEUX DES ASSURANCES DES BATIMENTS ET FLOTTE DE VEHICULES

Numérian a deux fournisseurs d'assurance. Le coût des assurances est constaté à la hausse comme l'indiqué le récapitulatif suivant

5. État des lieux des assurances des bâtiments et flotte de véhicules



GROUPAMA		
SM	2021	2022
FLOTTE AUTO	6065.40€	5797.91€

AVIVA		
EPIC	2021	2022
BÂTIMENT	3591.00€	4830.00€
CONTRAT RC & BRIS MATÉRIEL	1505.00€	2230.03€
		898.00€
FLOTTE AUTO	6381.00€	6633.00€
	11.477€	14.591€
3114€	D'AUGMENTATION ENTRE 2021 ET 2022	

La directrice a engagé un sondage afin d'évaluer les coûts possibles, si l'on changeait de fournisseurs en questionnant sur le réel du patrimoine de l'EPIC et du Syndicat Mixte. Il s'agit aussi de d'envisager l'offre pour couvrir le DataCenter en cas de cyberattaque.

Plusieurs assurances ont été consultés, nous sommes en attente des tarifications

Il est acté que ce travail est à poursuivre.

5. PROJET DATACENTER : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE LANCER UN MARCHE PUBLIC POUR TRAVAUX

Dans la continuité de la décision du Conseil Syndical quant à l'aménagement d'un DataCenter, il s'agit d'informer les élus des étapes avancées du projet.

Le président rappelle la nécessité de s'équiper d'un DataCenter qui soit en capacité par son infrastructure technique, sa modernisation, de répondre aux exigences des services qui sont rendues aux collectivités adhérentes. Ce DataCenter dans sa conception doit également s'inscrire dans une démarche de sobriété énergétique. La mise en sécurité essentiel de cet équipement indispensable passe par la construction d'un bâti.

Monsieur le Président

Le président indique que si la piste en dur est validée et suite aux études précédentes et pour ne pas perdre de temps, il indique que pour la réalisation du projet d'aménagement du DataCenter, il sera nécessaire de passer des marchés de travaux. Autoriser sur le principe de lancer le marché.

Madame Carrier demande si un permis de construire a été déposé. Le président lui répond qu'effectivement le permis de construire a été déposé, mais que les études notamment quant à l'opportunité du container sur une dalle ou du container dans un bâtiment bâti

M. Montblanc demande si le premier datacenter restera sur Privas. Suite à la vente des locaux de Privas Numérian garde la Jouissance jusqu'en décembre 2024 en attendant le déménagement et l'aménagement du nouveau.

Frédéric Jacouton rappelle qu'il devra y avoir un second datacenter à termes pour des questions de sécurité.

Délibération votée à l'unanimité.

6. POINT D'INFORMATION DOSSIER ERP

Dans le cadre des missions de Numérian et pour accompagner les collectivités, le bâtiment du siège reçoit du public. C'est à ce titre que nous avons déposé un dossier ERP auprès des services compétents. Il s'agit d'en informer les membres de l'assemblée.

Dépôt pour étude pour les conditions ERP. cat 5 L ce qui n'implique pas de commission périodique.

7. POINT D'INFORMATION : CONGRES DES MAIRES

Numérian comme chaque année sera présent aux congrès des maires de l'Ardèche LE 20 octobre 2022 et de la Drôme, le 27 octobre 2022.

Pour ce faire, des supports de communication seront distribués. La programmation des présences est exposée à l'assemblée tant au niveau des agents que des élus.

Le président indique la marche à suivre pour ceux qui souhaitent participer à l'animation du stand.

8. POINT RH

Le président explique qu'il s'agit de régulariser la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif catégorie C permanent à temps non complet (17,50 heures hebdomadaires) en raison de la nécessité de service et au regard de l'antériorité des heures complémentaires attribuées depuis plusieurs années.

L'agent concerné a formulé par écrit de passer de 17h50 à 19h hebdomadaires.

Cette décision est approuvée pour délibération en conseil syndical.

9. POINT D'INFORMATION : ELECTIONS I.R.P DU SYNDICAT MIXTE

Est exposé que le syndicat mixte compte moins de 50 agents, les élections qui auront lieu le 8 décembre 2022 sont organisées par le centre de gestion de l'Ardèche.

10. DESIGNATION D'UN REMPLAÇANT D'UN MEMBRE SUPPLEANT DU CONSEIL SYNDICAL SUITE A DEMISSION AU COLLEGE N°1

Il apparaît suite à des changements de nominations d'élus issus du collège n°1, que les membres du Conseil Syndical doivent procéder à l'installation d'un nouveau conseiller syndical. Pour mémoire Collège n°1 est composé des délégués des communes de plus de 5000 habitats.

Rappel des statuts :

Selon les statuts du Syndicat Mixte, art. 7.1 « En cas de vacance définitive d'un poste de membres du Comité Syndical en cours de mandat, celui-ci pourra pourvoir à son remplacement en procédant à une nomination provisoire parmi les adhérents afin que la représentativité de tous les collèges soit assurée entre deux assemblées.

La nomination provisoire ne deviendra définitive qu'après la ratification de l'assemblée suivante par un vote à main levée.

Pendant la période transitoire, le nouveau membre du Comité Syndical ne pourra être élu au Bureau Syndical.

(...) »

Un nouveau représentant de la commune d'Aubenas en la personne de Monsieur Guillaume VERMOREL est proposé comme membre suppléant au sein du Syndicat Mixte Numérien en remplacement de Monsieur Michaël JEAN-JEAN (délibération n° 2022-6 en date du 17 mars 2022).

Cette délibération est votée à l'unanimité

11. AUTORISATION DE LEVEE DE SERVITUDE ET D'AUTORISATION DE CESSON DE 2 PARTIES DE PARCELLE ISSUE DE LA PROPRIETE DE NUMERIAN SITUEE A LE POUZIN

Le président expose que dans le cadre de la constitution d'un parking nécessaire à son activité, la société Serpe sollicite la cession de 2 parties de la parcelle du terrain qui accueille le siège de Numérien. Pour se faire, il s'agit de procéder à la levée de la servitude qui leur a été accordée dans le cadre du partage des terrains au moment de l'aménagement de la zone et de leur céder les 2 parcelles qui leur permettra de faire aboutir leur projet.

Le président indique que cette opération a également pour finalité de sécuriser le patrimoine de Numérien et de ne plus permettre l'accès à des personnes étrangères au Syndicat.

Il est proposé de céder à l'euro symbolique la partie parking attenante au terrain de la société Serpe en échange de la réalisation des travaux de fermeture par un grillage. Et de vendre l'autre partie de la parcelle sollicitée par ladite société.

Une négociation sera engagée pour le partage de la prise en charge des frais de géomètre et de notaires.

Le président soumet au vote l'autorisation levée de servitude

Me Carrier demande où en sont les négociations ? Le président indique que celles-ci sont bien avancées et que nous sommes en attente de présentation d'un plan.

La délibération est votée à l'unanimité.

12. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR LA SIGNATURE DE LA VENTE DU BATIMENT DE PRIVAS PROPRIETE DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Le président explique à nouveau que les locaux de Privas n'abritent plus qu'aujourd'hui le DataCenter, les agents sont répartis majoritairement sur le siège. Ce bâtiment vétuste, ne permet pas d'imaginer la modernisation de l'infrastructure du DataCenter que l'on doit aménager pour être conforme aux exigences de qualité de nos services et de cyber sécurité. Cette structure à termes n'est plus une plus-value pour Numérien. Il s'agit donc de procéder à sa vente.

Dans le cadre de la vente le président explique qu'il a été négocié que Numérien garderait la jouissance des locaux qui abritent le Data Center ainsi que le garage et un bureau, et ce jusqu'à fin 2024. Il est acté également que cette occupation se fera à titre gracieux.

Me Dardier : fera-t-on des économies du fait de céder ce local ? Le président répond par la positive.

M. Lebrat indique que les services, avec le rapatriement et la modernisation du DataCenter travaillerons plus sereinement.

Me Reynaud rebondit et pense que ce sera une avancée pour le confort et la sécurité de tous.

Cette délibération est votée à l'unanimité

13. POINT DIVERS

- Le président rappelle que la climatisation de secours a été mise en place sur le site de Privas. Ce qui a permis de maintenir l'activité malgré les 13 coupures de la climatisation/ cta en 1 an. En effet, cela a nécessité le démarrage automatique des climatiseurs de secours, il y a donc eu aucun impact sur l'informatique.
- Opéris : Suite à plusieurs dysfonctionnements et alerté par plusieurs collectivités, Numérian a mis en place une cellule hebdomadaire qui réunit les services instructeurs volontaires, les services de Numérian et ceux d'Opéris. Parmi les services instructeurs régulièrement impliqués il y a celui de la CCPDA et d'Annonay Rhône Agglo, d'autres y participent de manière plus épisodique. La dématérialisation a aggravé les dysfonctionnements.

Me Reynaud alerte sur la nécessité de trancher sur le sujet

Le président propose que soit fait un écrit pour mise ne demeure pour non fonctionnement et qu'en fonction il soit envisagé de quitter le prestataire. Et d'envisager avec les centres instructeurs pour faire le choix ou pas de quitter Opéris. Il s'agira d'exposer les différentes solutions possibles de remplacement à cette solution.

M. Essayar s'exprime en pointant qu'Opéris doit rendre le service qui est payé.

Si une migration est à envisager avec un nouveau prestataire, l'opération devrait être un peu longue et complexe : M. Moulin insiste sur ce point.

- Le courrier du DASEN du 30 août portant sur le choix des applications permettant l'échange entre enseignants et représentants légaux des élèves dans les écoles primaires. Une application iconito a déjà été développée, il y a quelques années par Numérian, mais pas très fonctionnel très orienté lien profs/élèves et peu portée par les professionnels de l'éducation. Cette solution est obsolète.

Il est demandé s'il est possible de l'associer à un logiciel qui est déjà utilisé dans le cadre de la garderie et la cantine.

Il est pointé que si Numérian s'engage sur cette possibilité, Négociation doit être menée avec les propriétaires de l'éditeur de ciril pour adapter le développement d'une solution ENT.

Par ailleurs, une prise de contact avec la société éditrice du logiciel « pronotes » afin que soit présentée cette solution. Et question leur sera posée pour que la solution soit hébergée sur les serveurs de Numérian.

Numérian est en attente de devis.

A termes, il s'agit d'envisager quelle serait la plus-value pour Numérian. M. Montblanc souhaiterait être en lien avec ce projet.

- Me Carrier à propos des journées des secrétaires, souhaite qu'il y en ait un peu plus et notamment en fin d'année. Elle demande d'envisager une organisation décentralisée. Le président dit que Le Pouzin est central, délocaliser est contraignant sachant que la technique et la logistique est sur place. La mobilisation des services est forte en plus de la présence d'intervenants à titre gracieux engagerait des difficultés d'organisation. Me Carrier sollicite une journée dédiée aux écritures comptables.
- Le prochain Conseil Syndical est fixé le 5/12 à 10h.

La séance est levée à 12h30